

PROCES VERBAL DE SEANCE
du conseil municipal du 1er septembre 2020

Présents : Stéphane Lamberger, maire, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, adjoints, Tantely Brun, Richard Brusa, Jean Camus, Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Caroline Médigue, Delphine Vuillermoz (13/15)

Absents excusés : Nicolas Jacquier (pouvoir à M. Richard Brusa), Chantal Perreaut
Madame Tantely Brun est désignée secrétaire de séance

Proposition d'ajouts à l'ordre du jour:

- Création d'un fond de solidarité aux commerçants (travaux Bourg Centre)
- Révision du montant des redevances d'occupation du domaine public
- Non restitution d'une caution à un locataire
- Modification du plan de financement de l'affaire Extension de la Gendarmerie, sollicitation complémentaire de DST
- Modification des tarifications des concessions funéraires

Ces ajouts sont validés par le conseil municipal

- ✓ Présentation du projet d'aménagement de la Promenade du Seillon par le Cabinet ARTER. Mise à l'approbation du projet.

Présentation esquisse d'aménagement sur le secteur identifié par la commune rue Notre Dame, Promenade du Seillon, Quai de la Foule et rue demi-lune jusqu'à l'ALSH, zone de rencontre, zone 30 et mises en sens unique.

Secteur 1 : promenade du Seillon, traitée en zone de rencontre, piétons prioritaire sur vélo et prioritaire sur voiture ; mais il faut éviter que piétons et cyclistes ne soient pas sur la voie de circulation d'où une mise en sécurité sur un espace dédié ;

Tout d'abord le projet d'aménagement essaye de gagner de l'espace le long du cours d'eau mais il est rencontré un problème de continuité dû au stationnement en épi et au resserrement avec la berge. D'où l'idée de retravailler le stationnement en longitudinal, en bordure de platanes et non plus en épi ; Bande moyenne de 3 m le long du cheminement

Sécurisation : séparer les espaces circulant et piéton par des mobiliers, bute roues, etc
La largeur de la voie est de 3,25 m et le stationnement de 2 m ;

Un espace est valorisé lorsque la largeur du quai est la plus importante ; proposition d'y créer une avancée en terrasse, point de vue sur les champs, animation de la promenade, liaison avec le centre par le passage à pied de la rue de la Brèche,

Création d'une jonction travaillée avec le carrefour avec la rue Notre Dame,

Sur la fin de la promenade, les arbres sont beaucoup plus proches du parapet, section plus contraignante :

Il ne s'agit pas d'une voie verte au sens réglementaire ; pas de création de bande cyclable possible en zone de rencontre, donc application de pictogrammes au sol. 2 types de cyclistes : passage rapide sur voie ou en promenade le long du seillon

Problème de la descente de l'escalier dans le virage Nord, il faudrait peut-être le sacrifier.

Les gardes corps : pas de normes imposant les gardes corps le long des cours d'eau ; mais il y a un risque à amener cette population aussi proche de l'eau sans sécurité

Le basculement du stationnement en face pose problème : accès des riverains à leur propriété, sorties de garage/visibilité

Secteur 2 ; Notre Dame, la rue est traitée en zone 30 mais en fait presque traitée comme une zone de rencontre : espace traversant.

Proposition de réaliser au centre de la rue un caniveau qui scinde l'espace en 2.

Une voie unique, un caniveau et/ou une bande végétale crée 2 espaces différents.

Problème des places PMR : caler contre le bâtiment, plus de trottoir pour rejoindre le porche

Secteur 3 : quai de la Foule ? du Seillon ? revoir la dénomination.

Sens unique pour la rue : voiture + cycliste , en zone 30

Zone piétonne entre pont et la terrasse qui avance sur la voie, terrasse plus généreuse, voie à 4 m de large,

Les places sont présentées « à l'envers », plus sécurisant, actuellement marche arrière et danger de collision notamment avec les cyclistes.

Possible en donnant 5.20 de profondeur de stationnement

En face, problème de largeur (PMR) pour le trottoir ; donc à ce niveau, côté Seille on passe sur un stationnement longitudinal.

Carrefour médiathèque :

Remise à plat : placette traversante, traitement particulier lui donne du cachet, puis mail mode doux dédié aux piétons et cyclistes pas en sécurité sur la voie,

Les arrêts minutes ? ils semblent trop loin de l'ALSH.

Remarque sur le stationnement en épi « dans le sens de la circulation »,

Il faudrait mettre en valeur le parking de la foule en établissant une liaison avec la placette,

- ✓ 1. Présentation et validation des comptes-rendus des conseils municipaux des 26 mai et 4 juin 2020,

Ces comptes rendus sont adoptés.

- ✓ 2. présentation du projet complémentaire d'éclairage de la rue Louis XIV le Grand et de la Place de la mairie dans le cadre de du programme de requalification et de revitalisation Bourg Centre ; présentation des solutions techniques et différentes phases ; mise à l'approbation du projet,

Eclairage place de la mairie : projet d'un éclairage public « de base » + fourreaux d'attente pour ne pas avoir à recasser la place. Eclairage de la place, réalisation de l'équipement de base et préparation des autres phases. Il est possible de cumuler la DETR (30%) et la subvention Sidec ; mais est-ce éligible à la DST ?

A l'unanimité des voix, le conseil adopte le plan de financement proposé et son montant estimatif de 19.088,03 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25,00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 10 000,00 €) soit 2 500,00 € et prend acte que la part de la collectivité, estimée à 16.588,03 €.

Eclairage de la grande rue

Réflexion sur une rénovation de cet éclairage en partant du réseau aérien (en façade) existant.

Difficile, et peut-être plus coûteux que de repartir sur un équipement neuf : problème des embases existantes, chacune devant être testées pour connaître leur résistance au poids du nouveau matériel ; de plus en partant en neuf, on est moins limité sur le choix du matériel,

Il est aussi plus simple de pouvoir compléter ou renforcer par moment l'éclairage (traitement des zones d'ombres, améliorer l'éclairage de certaines zones notamment les passage piétons).

Il faudra faire une étude pour créer un éclairage optimum, nouvelle étude d'éclairage , choix des lampes et test.

Le conseil décide de commander l'étude au Sidec : C/0, abs /0

- ✓ 3. Projet de déplacement du Monument aux morts 1914-1918 : prise en compte des avis issus de la concertation ; choix du nouvel emplacement.

Après avoir concerté les différentes associations et personnes ressources et s'être rendu sur place, vu l'avis des associations, le conseil, à l'unanimité des voix, valide le transfert des éléments e mémoire et la création d'un nouvel espace Place des Carmes, avec le choix d'une mise en place chronologique des éléments.

Vœux d'un remontage fin octobre, 2^e quinzaine d'octobre l'organisation d'une inauguration officielle avec les associations et le Collège et sollicite une nouvelle mouture de cet aménagement

- ✓ 4. Suppression du CCAS et intégration de la politique sociale au sein de la commission communale d'Action sociale,

Pourquoi fusionner le CCAS avec la commune ?

- Anticiper l'avenir et un transfert de compétence vers le CIAS,
- Amélioration comptable de la commune
- Moins d'échanges administratifs avec la commune (refacturation d'agents, d'intervention des services techniques, des facturations de fluides, etc),

Le conseil municipal adopte la suppression du CCAS et l'intégration des actifs et passifs au sein de la Commune de Bletterans.

- ✓ 5. Consultation auprès des organismes bancaires pour le financement des projets de requalification urbaine et extension de la gendarmerie : validation des offres retenues,

En tant que personne intéressée (administrateur de la caisse locale du Crédit Agricole), Monsieur Stéphane Lamberger, sort de la salle.

Monsieur Claude Pierrel, 1^{er} adjoint en charge des finances présente les résultats de la consultation des organismes bancaires pour le financement des projets de requalification urbaine et extension de la

gendarmerie.

Le conseil émet un avis favorable pour affecter l'offre du Crédit Agricole de 1.100.000 € aux travaux d'extension de la gendarmerie, et un avis favorable pour l'offre de 717.000 € de la Banque Populaire pour les travaux de requalification du centre bourg, et valide l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie de 760.000 €.

Validé à l'unanimité

✓ 6. Reprise de la délibération des délégations du conseil municipal au maire

Cela nécessite un examen minutieux ; ce point est ajourné à un prochain conseil

✓ 7. Autorisation de signature d'une convention de servitude électrique pour création d'un raccordement électrique du poste privé « SUPER U ».

La réalisation des travaux du Super U nécessite une extension du réseau électrique et le passage sur une parcelle communale, d'où la passation d'une convention de servitude ; la signature est autorisée à l'unanimité.

✓ 8 Dossier Maison Huguenin : analyse de l'offre du cabinet de généalogie et proposition de recours à une prestation de recherche d'héritiers.

Le conseil municipal conscient des enjeux dans ce dossier valide le recours à un cabinet de généalogistes spécialisé dans la recherche d'héritiers. Coût 3000 €.

✓ 9. Désignation des délégués titulaires et suppléants à la CCID et autres commissions et organismes.

Sont ainsi désignés :

12 Commissaires titulaires

1. BRUSA Richard,
2. PIERREL Claude
3. PETITJEAN Christine
4. CAMUS Jean
5. VUILLERMOZ Delphine
6. MEDIGUE Caroline
7. SIMONIN Luc
8. GUILLEMIN Jean-Paul
9. LOUREIRO Camille
10. ROY Pierre
11. JEUNET Bernard
12. Michel JOBEZ

12 commissaires suppléants

1. JACQUIER Nicolas
2. MEAN Dominique
3. PERREAUT Chantal
4. BRUN Tantely
5. MATHIS Maxime
6. ADAM Alexandre
7. LAMARD Jocelyne
8. COULON Jean-Paul
9. LAMONICA Jérôme
10. LE BONNIEC Carolyne
11. CHAMOY Philippe
12. BOULEY Bernard

✓ 10. Création d'un fond de solidarité pour les commerçants pouvant être impactés par les travaux en centre bourg.

Suite à la réunion de présentation des travaux du 17 février 2020 avec la présence des commerçants, il est validé la possibilité de créer un fond de prêt ou fond de solidarité pour les commerçants pouvant être impactés par les travaux en centre bourg : prévu 60.000 € , 20.000 € pour la commune ; 20.000 € CCBHS et 20.000 € pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit d'un prêts à taux zéro et tout passe par Jura Initiative qui gèrera les demandes et proposera les attributions.

Validé à l'unanimité.

✓ 11. Révision du montant des redevances d'occupation du domaine public.

Pour tenir compte de la baisse du chiffre d'affaire des commerçants durant la crise de la COVID-19, le conseil municipal qui ne peut rendre la redevance gratuite décide toutefois de la baisse symbolique soit un abattement de 50% sur le prix du m² occupé et des éléments publicitaires posés sur les trottoirs : validé à l'unanimité.

✓ 12. Révision du plan de financement de l'extension de la gendarmerie, sollicitation d'une DST complémentaire

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment , celle du 18 décembre 2019 validant le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicitant les aides DETR (Etat) et DST (Conseil départemental du Jura), considérant le Plan de financement estimatif est établi à un montant de travaux de **1 306 700 € HT**, porté toutes dépenses confondues à **1 537 462 € HT** ;

Considérant que ce projet est soumis à de fortes contraintes réglementaires tels les normes de construction des gendarmeries imposées par l'Etat, les contraintes liées à l'harmonisation du PLU, du PPRi, de la réglementation

loi sur l'eau, des normes d'accessibilité, des contraintes du sous-sol et même du référentiel de sécurité de la gendarmerie nationale, et considérant que ces contraintes réglementaires ou techniques entraînent un surcoût à la construction estimé à + 266.337 €,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, sollicite l'aide financière du Conseil départemental du Jura au titre de la DST en portant son taux à 15 % du montant HT des travaux (seuls) contre les 10% précédemment sollicités par la délibération D 2019-59 du 18/12/2019.

✓ 13. Non restitution d'une caution

Suite au départ d'un locataire indélicat, une délibération est nécessaire pour retenir la caution suite à l'état du logement faisant apparaître des dégâts et nécessitant un nettoyage important. (650 montant HT pour le nettoyage et caution se monte à 445.21 €).

Adopté à l'unanimité.

✓ 14. Modification des tarifications des concessions funéraires

Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs de concessions funéraires à savoir :

- pour 30 ans et par type de 1 à 6, 270, 270, 330, 400, 550 et 800 €
- pour 15 ans et par type de 1 à 3 : 80, 80 et 110 €

Nb : il reste 5 places disponibles au columbarium, il est donc urgent de penser à investir dans un nouveau columbarium.

- 15. Adhésion à ACTES (dématérialisation des décisions de la commune)

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document nécessaires pour passer à la dématérialisation des actes de la collectivités et notamment la transmission dématérialisée des délibérations et arrêtés, et valide l'adhésion à ACTES.

✓ 16. Droit de préemption urbain : la commune décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain.

✓ 17. Questions diverses

Chemin des Petits Prés : les bandes des « Stop » sont à avancer pour meilleure visibilité au carrefours du Chemin des petits prés / rue d'Andreville.

Commission communication : la commission a fait la liste des outils de communication : constat d'un manque d'affiche et de lieu d'affichage ; questionnement : comment mieux atteindre les adolescents ? la Commune doit débattre sur quel message on veut leur transmettre; débattre sur l'image de la commune que l'on veut diffuser ; la prochaine commission sera ouverte à d'autres membres de la commission.

Commission Vivre ensemble : point sur les événements culturels, il faut lancer une réflexion pour un vrai programme, il faut lancer les animations de rue (exemple déambulation de rue),

Date des prochaines réunion du conseil municipal : les mardis , 01/09, 06/10, 3/11, 15/12/2020 et 12/01/2021.

DEROULE du CONSEIL MUNICIPAL
mardi 1^{er} septembre 2020
19 h 00 - Salle de la TOURNIOLE

Absences excusées : - Christine Petitjean, pouvoir à Stéphane Lamberger
- Chantal Perraut

Retard annoncé : Caroline Médigue présente à compter de 20h15

1. Validation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020

2. compte rendu des commissions communales, informations sur les travaux en cours : intervention de Richard Brusa + support visuel

3. Décision Modificative n°1 du Budget général :

- intégration des résultats budgétaire du CCAS dans les comptes communaux : excédent reporté CCAS au 31/12/2019 + résultat CCAS du 1^{er} semestre = 267.087 €, déficit d'investissement cumulé

de 53.831 € soit 213.256 € à affecter : proposer à la diminution des inscriptions en emprunt

- modification de crédits inscrits au budget, article 673 annulation de titres sur exercices antérieurs : dépassement au chapitre 67, proposition d'inscription de +1.500€ à cet article

- intégration au budget général article 2132 des dépenses SIDEDEC extension gendarmerie affecté au 238 (compte d'avance), réintégration au patrimoine de la collectivité en affectant au 2132 (exercice 2019),

4. Validation de l'étude technique SIDEDEC et de l'estimation financière de passage à l'éclairage public LED de la rue Louis le XIV Grand,
Présentation du cadre de l'intervention du sidec

5. Etablissement du plan de financement et demande de subventions SIDEDEC et Etat pour le projet d'éclairage public de la rue Louis XIV le Grand

6. Participation financière due au SIE pour le renouvellement des bornes incendies rue Louis XIV le Grand et raccordement au réseau pluvial.

7. Liquidation judiciaire CJ EURL - rachat de la licence 4^e catégorie
SCP Leclerc désignée liquidateur judiciaire, vente des actifs du VIVARIUM, intérêt de la Commune pour la licence

8. Déclarations d'Intention d'Aliéner - Droit de préemption urbain
Dernières DIA ne concernent que des maisons d'habitation ayant trouvé preneur

9. Questions diverses ; informations diverses

- annulation de la fête foraine ; rencontre et échange avec les représentants des forains
- représentants de la commune aux commissions de la CCBHS
- rentrée des classes et application du nouveau protocole sanitaire (réalisation d'un bac extérieur pour le lavage des mains ?)
- affaires rachat serres Bouveret
- projet maison médicale : dossier loi sur l'eau requis par le SEREF (complément à apporter au Permis d'Aménager), + prescriptions de fouilles archéologiques
- extension de la gendarmerie : consultation en cours, remise des offres pour le 25/09, ouv plis 28-29/09.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Tantely Brun,

Richard Brusa,

Jean Camus,

Valérie Faivre,

Jérôme Lamonica,

Maxime Mathis,

Caroline Médigue,

Delphine Vuillermoz